

DÉLIBÉRATION

Conseil académique

Séance du 12 décembre 2023

Délibération
n° 174-2023
Point 3

Point 3 de l'ordre du jour **Documents cadre de l'évaluation mi-parcours des ITI**

Exposé des motifs

Dans la continuité des Laboratoires d'excellence (LabEx) et en articulation avec les Ecoles universitaires de recherche (EUR), l'Université de Strasbourg et ses partenaires, le CNRS et l'Inserm, ont lancé en 2019, avec le soutien du programme initiative d'Excellence (IdEx), un appel à projets destiné à créer des Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI).

A l'issue d'un processus d'évaluation selon des standards internationaux, le Comité décisionnel a labellisé 15 projets en tant qu'ITI, dont 11 sur une période de 8 ans et 4 sur une période probatoire de 4 ans. Un soutien sur 4 ans a également été apporté à deux projets en tant que Fédérations, préparatoires à une nouvelle candidature. Une évaluation des ITI ainsi qu'une possibilité de candidature à ITI pour les Fédérations, à mi-parcours de la programmation a été prévue d'emblée.

L'élaboration des critères d'évaluation des ITI à mi-parcours a été menée en concertation large par le bureau de pilotage de la programmation ITI durant le 4^{ème} trimestre 2023, à savoir auprès du comité de pilotage IdEx (3 octobre, 4 décembre), des équipes coordinatrices ITI (9 octobre, 20 octobre, 27 novembre), du conseil académique (10 octobre) et chacune de ses commissions (commission Recherche, 15 novembre ; commission Formation et Vie Universitaire, 21 novembre).

Deux documents cadre sont issus de ces consultations : la lettre de cadrage relative à l'évaluation à mi-parcours des ITI, et la lettre de cadrage relative à l'appel à projets ITI destiné aux Fédérations FERED (Fédération Recherche Environnement et Durabilité) et FRLC (Fédération de Recherche en Langage et Communication).

Les éléments clés de la lettre de cadrage relative à l'évaluation mi-parcours des ITI se déclinent en trois points :

- Stratégie de la programmation ITI et évolution des contextes nationaux et locaux de l'ESR
- Objectifs de l'évaluation à mi-parcours
- Processus global de l'évaluation mi-parcours

Le cadrage pour l'appel à projets ITI destiné aux Fédérations FERED et FRLC se décline également en trois points :

- Rappel du contexte
- Objectifs de ce nouvel appel
- Processus de sélection

Rapporteurs : Catherine Florentz, Vice-présidente Prospective et actions stratégiques
Alexandra Knaebel, Vice-présidente Formation et Réussite étudiante, Rémi Barillon, Vice-président Recherche, Formation doctorale et Science ouverte

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	80
Nombre de votants	47
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	10
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil académique approuve les lettres de cadrage relatives à l'évaluation à mi-parcours des ITI et à l'appel à projets ITI destiné aux Fédérations FERED et FRLC

La présente délibération du Conseil académique et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 13 décembre 2023

La Directrice générale des services




Valérie GIBERT

Evaluation à mi-parcours des ITI

Strasbourg, décembre 2023

Objet : lettre de cadrage

Dans la continuité des Laboratoires d'excellence (LabEx) et en articulation avec les Ecoles universitaires de recherche (EUR), l'Université de Strasbourg et ses partenaires, le CNRS et l'Inserm, ont lancé en 2019 avec le soutien du programme Initiative d'Excellence (IdEx), un appel à projets destiné à labelliser et soutenir financièrement les projets d'« Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) ».

A l'issue d'un processus d'évaluation selon des standards internationaux, le Comité décisionnel a retenu 15 projets en tant qu'ITI, dont 11 sur une période de 8 ans et 4 sur une période probatoire de 4 ans. Un soutien a également été apporté à 2 projets en tant que Fédérations préparatoires à une nouvelle candidature.

Une évaluation à mi-parcours des projets portés par cette programmation a été prévue d'emblée.

La présente lettre de cadrage adresse l'évaluation à mi-parcours des 15 projets ITI.

Stratégie de la programmation ITI et évolution des contextes nationaux et locaux de l'ESR

Les ITI sont au cœur de la stratégie de développement de l'Université de Strasbourg et sont l'un des éléments constitutifs de l'évolution du paysage de la recherche et de la formation du site universitaire strasbourgeois. Associant un *cluster* recherche à un *graduate program* et reposant sur une structuration renforcée du lien recherche-formation, ils contribuent de manière nouvelle à la compréhension et à la résolution de grands défis scientifiques et sociétaux du 21^e siècle. Les *graduate program* sont de diverse nature, et correspondent pour 4 d'entre eux à des projets EUR financés au niveau national sur la période 2018-2027. Les 12 autres *graduate program* sont financés par le projet STRAT'US, lauréat de l'appel à projet SFRI Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellences en 2020.

« La **création prometteuse des ITI** comme levier d'interdisciplinarité et de renforcement du lien entre la formation et la recherche, à même de relever les défis d'une grande université » (rapport Hcéres 2023) doit résolument s'articuler avec le contexte évolutif national de l'enseignement supérieur et de la recherche dont :

- Une structuration du lien formation-recherche renforcé au travers des EUR et de SFRI-STRAT'US
- Des modalités de financement de la recherche et de la formation étoffées par la mise en place de la LPR, et plus généralement de nouveaux instruments tels que les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), les Compétences métiers d'avenir (CMA) du plan France 2030 ou encore les Pôles universitaires d'innovation (PUI).

L'évolution de la trajectoire d'établissement est elle-même enrichie par de nouveaux projets structurants (OPUS : Open University of Strasbourg, PUI-A : Pôle universitaire d'innovation Alsace, SensSus : Strategic Engagement for Students, Sustainability and Society at the University of Strasbourg, ...). L'articulation des ITI avec ces projets est attendue, devant leur permettre de nouvelles possibilités de réaffirmer et consolider leurs trajectoires et signatures.

Rappel des engagements des ITI

Conformément au cahier des charges de l'AAP 2019 portée par l'IdEx « Programme de développement d'Instituts thématiques interdisciplinaires recherche-formation » et ceux des AAP SFRI et EUR, les 15 ITI partagent les objectifs communs de :

- Structurer les forces de recherche du site
- Renforcer le lien formation-recherche en favorisant le continuum master-doctorat à travers un *graduate program*
- Favoriser l'interdisciplinarité et contribuer à la compréhension de défis scientifiques et sociétaux majeurs
- Mener des actions transverses collaboratives sur la base des structures existantes, unités de recherche, composantes et écoles doctorales
- Accroître l'attractivité internationale et l'internationalisation
- Dynamiser l'attractivité du site et son interaction avec la société.

Ils contribuent ainsi aux priorités stratégiques et axes transversaux de développement de l'Université de Strasbourg.

Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours constitue une étape importante de la programmation ITI, dont l'objectif est double.

Il s'agit pour les projets ITI d'être évalués sur leur phase de lancement et leurs perspectives et évolutions sur la seconde période (2025-2028). Il s'agit d'autre part pour l'Université de Strasbourg et ses partenaires, de consolider la programmation initiale afin d'assurer un ancrage de site fort, visible au plan national, international et attractif.

Evaluation de la phase de lancement (2020-2024)

Elle vise avant tout à évaluer les ITI par rapport à la trajectoire décrite dans le projet initial. Elle doit ainsi s'assurer de l'effectivité des projets en lien avec les critères du cahier des charges initial, en mettant en lumière les premières réalisations et effets transformants associés. Des preuves tangibles de ces réalisations sur les différents volets identifiés sont attendues. L'évaluation prendra en compte les avancées/accomplissements de chacun des ITI par rapport à la trajectoire prévue au vu des moyens alloués et de l'historique des communautés (ex-LabEx, cluster recherche émergent, EUR).

Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Une analyse FFOM de l'ITI sera produite permettant d'appuyer le bilan de la période 2021-2023 et d'introduire les évolutions souhaitées pour la seconde phase de la programmation. Cette analyse FFOM visera à mettre en avant d'une part les forces et faiblesses vues de l'intérieur de l'ITI et d'autre part les menaces et opportunités induites par l'extérieur.

Perspectives et évolutions (2025-2028)

Sur la base de l'analyse FFOM, cette partie permettra de décrire les perspectives et évolutions du projet ITI sur l'ensemble des éléments caractéristiques d'un ITI (en miroir de la partie bilan). Il s'agira également d'intégrer les éléments suivants, visant à valoriser les expérimentations menées, en prenant en compte les évolutions tant institutionnelles que celles opérées au niveau national :

i. Répondre aux enjeux de structuration de la formation par la recherche dans une logique de pérennisation et de montée d'échelle. Après 4 ans d'expérimentation les ITI travailleront avec les composantes en leur sein, à la transformation de l'offre de formation en s'assurant ensemble de :

- L'application des critères du cadrage de l'offre de formation 2024-2028 de l'établissement dès la rentrée 2024-2025 (seuil d'ouverture, approche par compétences...) et effectivité pleine dès 2026 avec un suivi annuel dès 2025 ;
- L'intégration progressive dans l'offre de master 2024-2028, puis complète pour la nouvelle offre de formation 2028-2032, y compris les UE proposées par les DU, avec une borne effective dès 2026 (début de la préparation de l'offre de formation suivante).

L'adossement à l'offre de master est incontournable pour répondre à l'enjeu d'institutionnalisation et de visibilité. Les *graduate program* se développant au niveau national, un dispositif impactant un nombre significatif d'étudiants est attendu.

ii. Prendre en compte les orientations politiques de l'établissement et plus particulièrement :

- Les démarches d'éthique et d'intégrité de la recherche.
- La stratégie science ouverte au travers de ses 8 piliers stratégiques (accès libre via UnivOak, édition ouverte, ADELE...)
- Les enjeux de responsabilité sociétale incarnés notamment par les actions portées au sein des missions Développement durable et responsabilité sociétale, Egalité-diversité-parité
- Le développement de l'interdisciplinarité en particulier grâce à l'appropriation de publications de référence (ex. LERU) et d'outils dédiés ([Toolkit de Shape-ID](#))

iii. Tirer profit si pertinent pour le projet ITI, des nouveaux effets leviers et opportunités via :

- Les nouveaux objets nationaux : Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR), Compétences et Métiers d'Avenir (CMA)...
- Les nouveaux grands projets de l'établissement (cf Annexe) : OPUS, PUI-A, ...

Enjeux de l'évaluation à mi-parcours

Afin de préparer dès à présent les conditions favorables à la période post-2028 cette évaluation a pour enjeu de :

- S'assurer des transformations à l'œuvre dans le cadre de la programmation ITI et au bénéfice de l'établissement.
- Esquisser des pistes de pérennisation (notamment des dispositifs d'attractivité des étudiants)
- Rationaliser les moyens au regard de l'effectivité des réalisations et des trajectoires proposées et des nouveaux leviers existants.

Périmètre de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours concerne les 15 projets de la programmation 2021-2028, soit les 11 ITI labellisés pour 8 ans et les 4 ITI probatoires labellisés pour 4 ans. Les seules évolutions possibles au sein du périmètre de la programmation 2021-2028, peuvent être et seront à faire valoir, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation :

- L'ouverture des périmètres actuels des ITI en vue d'un renforcement scientifique, sous couvert du respect d'appartenance d'une même équipe à un seul ITI conformément à la charte des ITI
- La mobilité inter-ITI en fonction de l'échelle de structuration initiale (équipe ou individu)
- La fusion d'ITI.

Processus global de l'évaluation à mi-parcours

Cette évaluation sera réalisée par un jury selon les standards internationaux, dont les recommandations vers les tutelles permettront une prise de décision finale quant à la poursuite des projets ou non, et de l'enveloppe financière attribuée. Il est à noter qu'une modulation de moyens pourra être opérée pour tout projet.

Modalités générales

L'évaluation à mi-parcours comportera un dossier à compléter en anglais, ainsi qu'un oral devant un jury international.

N.B. Pour les ITI comprenant une EUR, le rapport d'évaluation à mi-parcours de l'EUR ainsi que le retour d'évaluation de l'ANR devront être joints au dossier. Néanmoins, afin de faciliter la compréhension globale du projet ITI et son appropriation par le jury, la trame des sections Formation et Articulation recherche-formation étant similaires à celles des dossiers EUR, des éléments pourront être transcrits dans ces sections.

De manière analogue au dépôt de projet ITI en 2019, les dossiers d'évaluation seront co-signés par les directeurs et directrices des unités de recherche, des composantes et des écoles doctorales impliquées dans le projet.

Etant donné l'enjeu relatif aux 4 ITI probatoires, 2 experts des domaines et disciplines de ces ITI seront mandatés en amont pour l'analyse des dossiers. Celles-ci seront transmises au jury international, commun à l'ensemble des projets.

Un jury international émanant du comité d'experts initial renforcé

Le jury d'évaluation à mi-parcours, commun pour l'ensemble des 17 projets (15 ITI et 2 Fédérations), sera constitué de 2 personnalités par grand domaine de recherche de l'Université de Strasbourg (Vie et Santé ; Science et Technologie ; Sciences humaines et sociales-Droit, économie et gestion), en partie issus du jury initial de 2019. Il se verra complété par des membres référents en interdisciplinarité, en innovation pédagogique/ approche par compétences et en articulation recherche-formation disposant d'une expérience nationale EUR ou SFRI.

Afin d'assurer une continuité avec la première évaluation en 2019, le Pr. Michael Hengartner est à nouveau Président du jury.

Un comité décisionnel Université de Strasbourg et partenaires CNRS et Inserm

Ce comité sera présidé par le Président de l'Université de Strasbourg, et associera le président du CNRS et le président directeur général de l'Inserm. Il sera composé par les membres du bureau de pilotage ITI et par deux représentants du Conseil Académique.

Calendrier prévisionnel

Le lancement formel de l'évaluation à mi-parcours aura lieu le 20 décembre 2023. Les équipes coordinatrices des ITI auront jusqu'au 25 mars 2024 pour élaborer leurs dossiers. Le jury procédera ensuite à l'évaluation de ces projets au courant du printemps 2024 pour un retour et des recommandations vers les tutelles dont la décision finale devrait être prise en juillet 2024. S'ensuivront les notifications administratives afin d'escompter un démarrage formel de la phase 2025-2028 de la programmation ITI début 2025.

Appel à projets ITI destiné aux Fédérations FERED et FRLC

Strasbourg, décembre 2023

Objet : lettre de cadrage

Rappel du contexte

Dans la continuité des Laboratoires d'excellence (LabEx) et en articulation avec les Ecoles universitaires de recherche (EUR), l'Université de Strasbourg et ses partenaires, le CNRS et l'Inserm, ont lancé en 2019, avec le soutien du programme Initiative d'Excellence (IdEx), un appel à projets destiné à labelliser et soutenir financièrement des projets d'« Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) ».

A l'issue d'un processus d'évaluation selon des standards internationaux, le Comité décisionnel a labellisé 15 projets en tant qu'ITI, dont 11 sur une période de 8 ans et 4 sur une période probatoire de 4 ans. Un soutien a également été apporté à 2 projets en tant que Fédérations préparatoires à une nouvelle candidature.

La présente lettre de cadrage concerne exclusivement ces deux Fédérations, FERED et FRLC.

Moyens et objectifs initiaux assignés

Dans le cadre de la programmation ITI, le Comité décisionnel 2019 a souhaité de manière volontariste, accompagner 2 projets en leur accordant un statut de « Fédération d'animation de recherche ».

Ces Fédérations se sont vu octroyer un financement spécifique pour une durée de 4 ans, afin de pouvoir poursuivre la maturation de leurs projets initialement déposés dont le potentiel, les ambitions et les premiers efforts de structuration avaient été soulignés par le jury international. Ce soutien était destiné à permettre une animation des communautés ainsi constituées, la mise en place de dispositifs incitatifs et la réalisation d'initiatives concertées en vue d'une préparation à une nouvelle candidature à un label ITI pour la période 2025-2028.

Il est donné l'opportunité à ces deux Fédérations de candidater à nouveau au label ITI à travers la mise en place d'un nouvel appel à projets qui leur est exclusivement consacré.

Objectifs de ce nouvel appel

A l'instar de celui lancé en 2019, ce nouvel appel à projets vise à labelliser en tant qu'ITI des projets ayant les ambitions et caractéristiques globales suivantes :

- Structurer les forces de recherche du site,
- Renforcer le lien formation-recherche en favorisant le continuum master-doctorat dans le cadre d'un *graduate program*,

- Favoriser l'interdisciplinarité et contribuer à la compréhension des défis scientifiques et sociétaux majeurs,
- Mener des actions transverses collaboratives sur la base des structures existantes, unités de recherche, composantes et écoles doctorales,
- Accroître l'attractivité internationale et l'internationalisation,
- Dynamiser l'attractivité du site et son interaction avec la société.

Il est donc attendu des projets soumis qu'ils contribuent à renforcer le paysage de la recherche et de la formation à l'Université de Strasbourg grâce à une mise en visibilité de communautés scientifiques de très haut niveau à même de relever des défis scientifiques et sociétaux par le développement d'une recherche interdisciplinaire et la mise en place de formations fortement adossées à cette recherche. Ces programmes seront transverses à des unités de recherche, des composantes et écoles doctorales, structures de référence de l'établissement.

Désormais, il importe de juger les efforts menés par les Fédérations pour se structurer mais aussi d'évaluer leur capacité à œuvrer et à se projeter selon l'ensemble des critères définissant un ITI.

Pour ce qui est de la période de soutien écoulée, les projets déposés devront mettre en lumière et démontrer :

- la prise en compte des recommandations du jury international,
- les efforts de structuration scientifiques menés,
- la mobilisation et le dynamisme des communautés impliquées,
- les réalisations, l'impact et l'effet d'entraînement des actions initiées pendant la période 2021-2023.

Quant aux perspectives et ambitions, les projets d'ITI déposés devront intégrer dans leur stratégie de développement l'ensemble des caractéristiques constitutives d'un ITI énoncées plus haut. Il s'agira également d'intégrer les éléments suivants visant à valoriser les expérimentations menées, en prenant en compte les évolutions tant institutionnelles que celles opérées au niveau national :

i. Répondre aux enjeux de structuration de la formation par la recherche dans une logique de pérennisation et de montée d'échelle. Les Fédérations devront travailler avec les composantes en leur sein, à la transformation de l'offre de formation en s'assurant ensemble de :

- L'articulation avec l'offre de master 2024-2028 en prévision d'une intégration complète pour l'offre de formation 2028-2032,
- La prise en compte des critères du cadrage de l'offre de formation 2024-2028 (seuil d'ouverture, approche par compétences, etc) dans la mise en place de graduate programs.

L'adossement à l'offre de master est incontournable pour répondre à l'enjeu d'institutionnalisation et de visibilité. Les graduate program se développant au niveau national, un dispositif impactant un nombre significatif d'étudiants est attendu.

ii. Prendre en compte les orientations politiques de l'établissement et plus particulièrement :

- Les démarches d'éthique et d'intégrité de la recherche,
- La stratégie science ouverte au travers de ses 8 piliers stratégiques (accès libre via UnivOak, édition ouverte, ADELE...),
- Les enjeux de responsabilité sociétale incarnés notamment par les actions portées au sein des missions Développement durable et responsabilité sociétale, Egalité-diversité-parité,
- Le développement de l'interdisciplinarité en particulier grâce à l'appropriation de publications de référence (e.g. LERU) et d'outils dédiés ([Toolkit de Shape-ID](#))

iii. Etre en conformité avec le cadrage en vigueur pour la programmation ITI (charte ITI, règlement du dispositif MOBIL'ITI)

iv. Tirer profit si pertinent pour le projet ITI, des nouveaux effets leviers et opportunités:

- Les nouveaux objets nationaux : Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR), Compétences et Métiers d'Avenir (CMA)...
- Les nouveaux grands projets de l'établissement (OPUS : Open University of Strasbourg, PUI-A : Pôle universitaire d'innovation Alsace, ...).

Enjeu de ce nouvel appel

Les Fédérations pourraient se voir décerner le label ITI pour une période de 4 ans en fonction des expertises qui seront recueillies et de la validation des critères énoncés plus haut.

Dans ce cas, le changement d'échelle envisagé sera accompagné d'une affectation de moyens financiers adéquate.

Processus de sélection

L'évaluation des projets sera confiée à un jury international dont les recommandations vers les tutelles permettront la prise de décision finale quant à la suite à accorder au projet.

Modalités générales

Un dossier de soumission sera à compléter en anglais et comportera des parties relatives aux critères et éléments énoncés plus haut. Deux experts des domaines et disciplines concernés seront mandatés en amont pour analyser les dossiers. Leurs rapports seront ensuite transmis au jury commun à l'évaluation de l'ensemble des projets ITI et des Fédérations. Conformément au processus initié en 2019, les dossiers devront être co-signés par les directeur et directrices des unités de recherche, des composantes et des écoles doctorales impliquées.

A l'instar du processus mis en place en 2019, l'évaluation ne comportera pas d'oral devant un jury.

Un jury international émanant du comité d'experts initial renforcé

Le jury d'évaluation commun pour l'ensemble des 17 projets (évaluation à mi-parcours des 15 ITI et processus d'évaluation des candidatures par les 2 Fédérations) sera constitué de 2 membres par grand domaine de l'Université de Strasbourg (i. Vie et Santé, ii. Science et Technologie et iii. Sciences humaines et sociales-Droit, économie et gestion) en partie issus du jury initial de 2019. Il se verra complété par des membres référents en interdisciplinarité, en innovation pédagogique/ approche par compétences et en articulation recherche-formation disposant d'une expérience nationale EUR ou SFRI.

Afin d'assurer une continuité avec la première évaluation en 2019, le Pr. Michael Hengartner est à nouveau Président du jury.

Un comité décisionnel Université de Strasbourg et partenaires CNRS et Inserm

Ce comité sera présidé par le Président de l'Université de Strasbourg, et associera le président du CNRS et le président directeur général de l'Inserm. Il sera composé par les membres du bureau de pilotage ITI et de deux représentants du Conseil Académique.

Calendrier prévisionnel

Le lancement formel de l'appel destiné aux Fédérations aura lieu le 20 décembre 2023. Les équipes porteuses des projets auront jusqu'au 25 mars 2024 pour élaborer leurs dossiers. Le jury procèdera ensuite à l'évaluation des dossiers au courant du printemps 2024 pour un retour et des recommandations vers les tutelles dont la décision finale devrait être prise en juillet 2024. S'ensuivront les notifications administratives afin d'escompter un démarrage formel de la phase 2025-2028 de la programmation ITI début 2025.